

Bureau de la gestion collective

Affaire suivie par :

Mathieu Moellinger

Tél. 03 89 21 56 19

Mél : mathieu.moellinger@ac-strasbourg.fr

52-54 avenue de la République

B.P. 60092

68017 Colmar cedex

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DU HAUT-RHIN

**Division de l'enseignant,
des moyens et
de la formation continue du 1^{er} degré**

Colmar, le 24 novembre 2025

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

à

Mesdames les professeures des écoles
et messieurs les professeurs des écoles
du Haut-Rhin,

Objet : Réunion d'information sur la formation préparatoire au CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive) – année scolaire 2026-2027

Texte de référence : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée – Circulaire du 12 février 2021 (MENE2101543C).

Une formation professionnelle spécialisée sera organisée dans l'académie de Strasbourg au cours de l'année scolaire 2026-2027. Elle s'adresse aux enseignantes et enseignants exerçant dans les écoles, les établissements scolaires ainsi que dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, à une grande difficulté scolaire ou à une maladie.

Cette formation prépare aux épreuves de la certification professionnelle du CAPPEI. Le suivi de la formation ne confère pas un droit automatique à occuper un poste relevant de l'enseignement spécialisé. Seules les enseignantes et seuls les enseignants ayant obtenu le CAPPEI peuvent prétendre à candidater sur ces postes, notamment en Ulis, en UE, au sein des RASED (aide à dominante pédagogique ou relationnelle), en SEGPA, en EREA, en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé.

Cette formation destinée à préparer le CAPPEI, vous sera présentée lors d'une réunion d'information le :

Mercredi 10 décembre 2025 à 14 heures par visioconférence :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/119472/creator/56170/hash/9f8f2947378b9b3865ebdf0d29e8f2a9bf0a0a66>

Pour postuler à cette formation, les candidates et candidats doivent être professeures ou professeurs des écoles titulaire au 1^{er} septembre 2025.

Le dossier d'inscription est joint à la présente circulaire. Après l'avoir complété vous le transmettrez à votre inspectrice ou inspecteur de circonscription pour avis, qui se chargera de le renvoyer au bureau de la gestion collective.

Attention : le dossier complet (avec avis de l'IEN) devra parvenir au bureau de la gestion collective pour le **lundi 26 janvier 2026 délai de rigueur**.

Les entretiens se dérouleront courant mars 2026, avant l'ouverture du serveur du mouvement intra-départemental des mutations.

**Pour l'inspecteur d'académie,
et par délégation de signature,
l'adjoint au directeur académique chargé du 1^{er} degré**

Signé : Vincent Michelat